

COMPTE RENDU

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

Le Conseil Municipal de Monclar s'est réuni en Mairie le 30 Juin 2017 à 14H sous la présidence de Monsieur Gérard STUYK, Maire.

Présents : Mmes CANO-HERNANDEZ. CATHERINE. LABIT. MAUBOULES.
Mrs BIASI. BOUSSIÈRE. CAGNATI. JUGIE. LATOUR. STUYK.

Absents : Mme LABIGO. M. CUNY.

M. DECOURTY a donné pouvoir à M. STUYK.

M. LORENZATO a donné pouvoir à M. JUGIE.

Désignation des délégués des conseils municipaux et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Monsieur Gérard STUYK, Maire a ouvert la séance.

Madame MAUBOULÈS a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

Le Maire a dénombré dix conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Le Maire rappelle que le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgées et les deux conseillers municipaux les plus jeunes à l'ouverture du scrutin, à savoir M. BOUSSIÈRE, Mme CATHERINE, Mme CANO-HERNANDEZ, Mme LABIT.

Monsieur le Maire donne lecture :

- des articles du code électoral relatif à l'élection des sénateurs,
- du décret fixant la date à laquelle les conseillers municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au sénat qui doit avoir lieu le 24 septembre 2017 dans le département,
- de l'arrêté du Préfet convoquant à cet effet les conseillers municipaux.

Le Président a ensuite invité le conseil municipal à procéder sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue de suffrages, à l'élection des trois délégués.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

- Bulletins trouvés dans l'urne	12
- Bulletins blancs et nuls	02
- Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	10
- Majorité absolue	07

Ont été proclamés élus au 1^{er} tour du scrutin :

• BOUSSIÈRE Dominique	12
• STUYK Gérard	12
• CANO-HERNANDEZ Magalie	10

Et ont déclaré accepter le mandat.

.../...

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de trois suppléants. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

- Bulletins trouvés dans l'urne	12
- Bulletins blancs et nuls	03
- Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	09
- Majorité absolue	07

Ont été proclamés élus au 1^{er} tour de scrutin :

• CATHERINE Martine	12
• LATOUR Philippe	12
• BIASI Didier	09

Et ont déclaré accepter le mandat.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.
